

SOMMAIRE	75	92	93	94
Adjudications	—	—	—	—
Sanctions	—	—	—	—
Sociétés	25	37	44	45
Avis aux actionnaires	—	—	—	—
Avis de convocat ^o aux assemblées	34	42	—	—
Oppositions	36	43	45	46
Avis relatifs aux personnes	37	—	45	—
Annonces administratives	37	—	—	—
Communiqués	—	—	—	—
Avis divers	—	—	—	—
Comptes annuels	—	—	—	—
Information du Tribunal de commerce	—	—	—	47

AVIS IMPORTANT

Par arrêté de : 1^o M. le Préfet de Paris, du 28 décembre 2016, 2^o M. le Préfet des Hauts-de-Seine, du 15 décembre 2016 ; 3^o M. le Préfet de la Seine-Saint-Denis, du 22 décembre 2016 ; 4^o M. le Préfet du Val-de-Marne du 21 décembre 2016. Les journaux LES PETITES-AFFICHES — GAZETTE DU PALAIS — LE QUOTIDIEN JURIDIQUE — LA LOI ont été désignés comme publicateurs officiels pour recevoir, en 2017, dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, toutes annonces judiciaires et légales en matière de procédure civile et de commerce, ainsi que des actes de sociétés.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr

N.B. — L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

TARIF DES ANNONCES LÉGALES

Par Arrêté du 22 décembre 2016 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, pour les départements 75, 92, 93 et 94, le tarif 2017 des annonces légales est de 5,50 € hors taxe la ligne + TVA

DEPOT DES ANNONCES

Les annonces sont reçues du lundi au jeudi jusqu'à 17h00 pour publication le lendemain et le vendredi jusqu'à 17h00 pour publication le lundi. Exceptionnellement, les parutions suivantes seront regroupées : lundi 25 et mardi 26 décembre, lundi 1^{er} et mardi 2 janvier 2018.

PARIS - PARIS - PARIS - PARIS - PARIS - PARIS - PARIS - PARIS - PARIS -

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

204652 - Le Quotidien Juridique

Par acte SSP du 13 novembre 2017, il a été constitué une Société par actions simplifiée dénommée :

« KANA »

au capital de 5.000 €, dont le siège social est à PARIS 75001- 2 ter, Quai de la Mégisserie.

Objet : alimentation générale, articles de Paris, vente de souvenirs et produits artisanaux, épicerie fine, petite restauration sur plus ou à emporter et d'une manière générale, toutes opérations annexes commerciales, financières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet de la société

Durée : 99 ans.

Transmission des actions : la transmission au profit de tout tiers non actionnaire, se fait avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix. La cession entre associés est libre

Droits et obligations liés aux actions : Toutes les actions bénéficient des mêmes droits dans l'actif social en fonction de la quotité qu'elles représentent dans le capital social et donnent droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives dans les conditions fixées par les présents statuts

Président : M. Kamal HOSSAIN demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES -94210- 84, avenue d Bac

La Société sera immatriculée au RCS de Paris.

204655 - Le Quotidien Juridique

Par acte sous seing privé en date du 29/11/17 il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination :

BAH BAH

Forme : Société par actions simplifiée

Siège social : 6 rue Paul Baudry 75008 PARIS

Capital social : 1.000 € entièrement souscrit et libéré, constitué d'apport en numéraire, divisé en 1000 parts de 1 € chacune

Durée : 99 ans

Président : Monsieur Vincent Prieux, demeurant 94 rue de Bellevue, 92100 Boulogne Billancourt

Objet :

Toutes activités de marchand de biens immobiliers et notamment l'achat de biens ou droits immobiliers de toute nature en vue de leur revente ainsi que la réalisation de toutes opérations commerciales, notamment toutes opérations d'intermédiaires pour l'acquisition ou la vente des biens ou droits susvisés ;

Toutes opérations de maîtrise d'œuvre et de construction-vente ; ...

Clauses d'agrément des cessionnaires : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris

Pour avis

061912 - Petites-Affiches

Suivant acte S.S.P. en date à Singapour du 22.11.2017, il a été constituée une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination :

NICOSIA CREATIVE EXPRESSO

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.

Siège social : 5, rue du Chevalier de Saint-George - 75008 PARIS.

Capital : 40.000 euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Objet : La société a pour objet, en France comme à l'étranger : la conception, la création y compris la création graphique, la réalisation, le traitement, la commercialisation de produits, en particulier de design commercial, et de services s'y rapportant.

A été nommé en qualité de **Président :** M. Davide Sergio NICOSIA, demeurant N° 11 Sophia Road, #13-26 Sophia Residence, Singapour 228194.

A été nommé en qualité de **Directeur Général :** M. Achille LENGLEMETZ, demeurant 6 Ter, rue de Velizy - 92190 MEUDON.

Transmission des actions : Aucune restriction n'est prévue dans les statuts.

Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

Admission aux assemblées : Un associé peut se faire représenter par tout tiers de son choix justifiant d'un mandat.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

Pour avis, le président.

204424 - Petites-Affiches

Suivant acte sous seing privé en date du 30 novembre 2017, il a été constituée une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI Strasbourg PDH

Capital : 10.000 euros

Apports en numéraire : 10.000 euros

Siège social : 112 avenue Kléber, 75784 PARIS CEDEX 16

Objet : La Société a pour objet :

- l'acquisition, directement et par tous moyens, de l'ensemble immobilier comprenant le centre commercial "Place des Halles" situé 24 Place des Halles à 67000 Strasbourg, France (l'« Actif ») ;

- la détention et la gestion de l'Actif et de tous autres biens ou droits immobiliers quel que soit l'usage de ces biens, et plus particulièrement l'administration, l'exploitation, notamment par voie de location, la mise en valeur et l'aménagement de l'Actif et de tous autres biens et droits immobiliers ;

- la conclusion des contrats d'acquisition des biens ou droits immobiliers et des baux nécessaires à l'exploitation de l'Actif visé ci-dessus et de tout autre actif immobilier acquis par la Société, ainsi que de tous contrats nécessaires à l'exploitation, notamment toute convention de gestion de biens ou des mandats de recherche de locataires ;

- la réalisation de travaux de rénovation et/ou de construction, la passation de tous contrats, marchés et conventions y afférents ;

- l'obtention de tous emprunts nécessaires au financement des opérations ainsi définies, de toutes cautions, avec ou sans garantie hypothécaire, et la constitution de toutes sûretés nécessaires en vue de l'octroi d'un financement accordé à la Société ;